



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 40291

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé à propos des modalités d'application de la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, concernant la surveillance médicale obligatoire des employés de maison, travaillant à temps partiel ou à temps complet. Si de nombreuses questions se posent quant à la situation des salariés à employeurs multiples et leurs obligations en matière de surveillance médicale dans le cadre du service de santé au travail, elle le remercie de bien vouloir lui préciser l'évolution des effectifs de ce service depuis dix ans ainsi que ses intentions afin de rendre cette surveillance effective à l'avenir.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40291

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10693

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)